

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Noël  
7 Octobre 2019

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 7 octobre 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Daniel Carrier et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc  
Johanne Gagné  
Mélicca Gagnon

MM. Guy Gendron

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et secrétaire trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

130-2019

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

### **PROCÈS-VERBAL**

131-2019

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'accepter les procès-verbaux du 3, 18 et 30 septembre 2019.

### **LES COMPTES À PAYER**

132-2019

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de dix-sept-milles-six-cent-quarante-trois et vingt-huit (17 643.28 \$) plus un montant de onze-milles-trois-cent-vingt-huit et soixante-deux (11 328.62 \$) de factures ajoutées après la transmission des données. La liste des comptes payés d'avance au montant de cinq-milles-neuf-cent-dix-neuf et soixante-seize (5 919.76 \$) incluant un montant de trois-mille-trois-cent-vingt-cinq et quarante-deux (3 325.42 \$) de salaire brut en administration.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

### **ACQUISITION D'UN NOUVEAU GPS POUR LE SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

133-2019

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Noël a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
ATTENDU QUE	la municipalité de Saint-Noël désire présenter un projet d'acquisition d'un GPS dans le cadre de l'aide financière;
ATTENDU QUE	le montant de l'aide financière pouvant être accordé représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$
ATTENDU QUE	le coût du projet représente un investissement total d'environ 72 306.00\$;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Noël confirme son engagement à payer sa part des coûts pour l'acquisition des équipements qui seront répartis comme suit :

- 50% du montant non subventionné réparti en part égale entre les municipalités et le reste du montant selon la richesse foncière uniformisée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Noël s'engage à participer au projet d'acquisition d'un GPS et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la MRC de La Matapédia comme organisme responsable du projet.

#### **DON-HALLOWEEN (SERVICE INCENDIE)**

134-2019

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu de verser un don de 25,00 \$ au service-incendie de la MRC de La Matapédia pour l'achat de bonbons d'Halloween.

#### **AUTORISATION – NOËL À ST-NOËL**

135-2019

Il est proposé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'autoriser le comité de Noël à Saint-Noël à ériger, dans le parc Adrien Gagnon, un fort d'amusement de neige et ce, dans le cadre de leurs activités et que la municipalité de Saint-Noël contribue financièrement en prêtant ses employés du service de déneigement, M. David Turcotte et M. Sylvain Paradis.

#### **EMPRUNT TEMPORAIRE**

136-2019

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Noël doit effectuer un emprunt temporaire pour une dépense pour laquelle le versement d'une aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) est prévu.

**ATTENDU QUE** les versements de ladite aide financière serviront à défrayer l'ensemble des travaux de réfection de la toiture du Centre des Loisirs.

**ATTENDU QUE** cet emprunt est contracté par résolution telle que décrite par l'article 1093 du Code municipal du Québec.

En conséquence, Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné Lepage et résolu unanimement :

**QUE** Mme Manon Caron, directrice générale, effectue une demande pour un emprunt temporaire de 364 565 \$ auprès de la Caisse Desjardins pour fins de financement temporaire.

**QUE** M. Daniel Carrier, maire, et Mme Manon Caron, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Noël tous les documents reliés à cette demande.

**VENTE DE TERRAIN M. GERMAIN DUMAS- MODIFICATION DE LA SUPERFICIE**  
137-2019

- Considérant Que la Municipalité de Saint-Noël a déjà autorisé la vente d'une partie de terrain à M. Germain Dumas (résolution 105-2019) :
- Considérant Que M. Germain Dumas demande l'ajout de ± 5 pieds (1.5 m) de frontage avant ;
- Considérant Que la vente de cette nouvelle partie de terrain n'affecte en rien les règlements municipaux en vigueur ;

En conséquence, il est proposé par Mme Mélissa Gagnon, appuyé par M. Guy Gendron et résolu d'accepter la demande de M. Germain Dumas, et ce, aux mêmes conditions mentionnées dans la résolution numéro 105-2019 (séance ordinaire du 2 juillet 2019)

**ACHAT MODULE DE JEUX D'ENFANTS INTERMÉDIAIRE – PARC TARTIGOU**  
138-2019

- Considérant Qu'il faut procéder au remplacement du module de jeux d'enfants au parc Tartigou ;
- Considérant Que le coût de cette acquisition est de moins de 25 000 \$ et que la loi n'exige pas de demande de soumission sur invitation ou publique dans ce cas ;

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement de :

- . Accepter de gré à gré la soumission des Entreprises de Fabrication Gervais Langlois inc. au coût de 4 790.00 \$ plus les taxes applicables incluant 1 000.00 \$ pour l'installation
- . Verser un montant représentant 40% du coût à la signature du contrat et le solde à la fin des travaux.

**INSTALLATION DE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ (RUE SAINT-JOSEPH EST)**  
139-2019

- Considérant Qu'il faut procéder au remplacement des glissières de sécurité sur la rue Saint-Joseph Est, et ce, afin d'assurer la sécurité des usagers;
- Considérant Que le coût des travaux est de moins de 25 000 \$ et que la loi n'exige pas de demande de soumission sur invitation ou publique dans ce cas ;

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc et résolu unanimement d'accepter de gré à gré la soumission des Entreprises Rémi Charest inc. au coût de 12 860.00 \$ plus les taxes applicables.

**MANDAT AU SERVICE DU GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – APPEL D'OFFRES REGROUPE – CONTRAT DE COLLECTE**  
140-2019

- Considérant que Les contrats de collecte municipale des matières résiduelles se terminent le 31 mai 2020 prochain
- Considérant Que la municipalité de Saint-Noël accepte de procéder par appels d'offres regroupés afin d'obtenir de meilleurs prix en raison d'un volume plus élevé de matières;
- Considérant Que la municipalité de Saint-Noël accepte d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire pour l'ensemble des municipalités bien qu'il se peut que sa part soit plus élevée ;

En conséquence, il est proposé par Mme Johanne Gagné, appuyé par Mme Mélissa Gagnon et résolu unanimement :

1. De mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer :

- 1.1. La cueillette des données nécessaires à la production de l'appel d'offres;
- 1.2. L'appel d'offres regroupé;

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

141-2019

Il est proposé par appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

De lever la séance à 20 h 35.

---

Daniel Carrier  
Maire

---

Manon Caron  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Daniel Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Daniel Carrier, maire